

2011-5431
2012-07-04

(front panel)

AQUA-SAN

Microbiocide liquide

INDUSTRIEL

CONTRÔLE LA CROISSANCE DES ALGUES, DES BACTÉRIES ET DES
CHAMPIGNONS.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO. D'HOMOLOGATION : 21695 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Diméthylthiocarbamate de potassium10 % (par poids)

CONTENU NET : _____ LITRES

DANGER

POISON - CORROSIF



CHEM-AQUA

Div. of/de NCH Canada Inc.

253 Orenda Road, Brampton, Ontario L6T 1E6

NON CONÇU POUR USAGE DOMESTIQUE OU REVENTE

350900 (605-602A)

(side panel)

Mode d'emploi

1) Tours de refroidissement : Avant de traiter les tours de refroidissement, les nettoyer de façon à éliminer tout dépôt organique, inorganique ou microbiologique. Ajouter par la suite une dose choc de 800 à 1 200 ml pour 10 000 litres d'eau, dans le réservoir de la tour. Répéter ce dosage initial jusqu'à preuve de contrôle. Ajouter ensuite des doses chocs subséquentes de 400 à 1 200 ml pour 10 000 litres d'eau, à tous les 2 à 5 jours ou au besoin. La fréquence de traitement dépendra de la quantité relative d'eau perdue au soutirage et de la gravité du problème microbiologique.

2) Laveurs d'air industriels : Avant de traiter les laveurs d'air, les nettoyer de façon à enlever tout dépôt organique, inorganique ou microbiologique. Ajouter par la suite un traitement choc initial de 186 à 236 ml pour 1 000 litres d'eau, dans le réservoir ou les plateaux de récupération d'eau. Répéter le dosage initial jusqu'à preuve de contrôle. Des traitements choc subséquents de 236 ml pour 1 000 litres d'eau devraient être ajoutés à tous les 1 à 5 jours ou au besoin. La fréquence de traitement dépendra de la quantité relative d'eau perdue au soutirage et de la gravité du problème microbiologique. Conçu exclusivement pour les circuits munis de composantes efficaces d'élimination de la bruite.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements, ainsi que toute contamination des aliments. Porter des lunettes de sécurité (lunettes à coquilles), des gants en caoutchouc et des vêtements de protection.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : *Avis au médecin:* La présence possible de lésions aux muqueuses dues à l'absorption du produit pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Éviter de faire boire de l'alcool ou des produits connexes.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT : Le produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer l'eau des lacs, des ruisseaux ou des étangs. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux durant l'entreposage ou l'élimination du produit et son contenant. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les solutions de rinçage de pesticides qui ne sont pas recyclables par procédés industriels devront être éliminées dans un dépotoir approuvé situé loin des sources d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pour commander, composer SANS FRAIS : 1 800 361-5695

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))